Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640

In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Date de convocation : 16/06/2025
Date d'affichage : 03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, MME NICOUD-PRUVOST Armelle, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : MME PICARD Séverine

Délibération portant sur la convention à mettre en place entre la commune et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre du dispositif d'accompagnement numérique sur mesure

La transition numérique est devenue un enjeu majeur pour toutes les collectivités, y compris les plus petites. C'est dans ce contexte que l'Incubateur des Territoires, une mission de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, propose un accompagnement numérique sur mesure destiné aux communes de moins de 3 500 habitants et aux EPCI de moins de 15 000 habitants. L'objectif principal de cet accompagnement est d'impulser une dynamique de transition numérique adaptée aux spécificités et aux besoins de chaque territoire. Contrairement à une approche standardisée, cet accompagnement personnalisé permet d'apporter un diagnostic précis pour évaluer les besoins en outils numériques des petites collectivités. Il vise également à identifier des solutions adaptées aux ressources et aux usages des agents et des élus locaux.
À l'issue de cet accompagnement, chaque collectivité bénéficie de préconisations pour des solutions numériques pérennes et open source. Ces solutions sont accompagnées d'un plan d'action détaillé pour faciliter leur mise en œuvre. L'open source, ou logiciel libre, est un élément clé de cette démarche. Il permet aux collectivités d'accéder à des applications et des codes informatiques librement, sans condition d'accès, et accompagnés d'une licence libre qui régit leur utilisation.

La candidature de la commune au dispositif d'Accompagnement numérique sur mesure a été retenue. L'anct va missionner un expert pour nous accompagner à partir de septembre 2025.
Une convention doit être signée qui fait suite à la délibération du conseil municipal.
Ce dispositif est totalement financé par l'ANCT.
Délibération
Objet : Convention d'Accompagnement numérique sur mesure de l'Incubateur des Territoires avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
Monsieur le maire expose :
L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics. À ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales.
Un dispositif d'accompagnement numérique sur mesure est proposé par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes pour accélérer leur transition numérique. Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- Formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La commune de Moussy souhaite participer à ce dispositif. Il convient pour cela de signer une convention de partenariat avec l'ANCT.
Monsieur le maire propose de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.
VU les articles L 1231-2-1 et L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, VU les articles L 1431-1 et L 1431-2 du Code de la santé publique, VU l'article L 2511-6 du Code de la commande publique,
CONSIDÉRANT qu'il convient de signer la convention de partenariat avec l'ANCT afin de participer au dispositif d'accompagnement sur mesure par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- Autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec l'ANCT annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents liés au dispositif d'accompagnement sur mesure.
- Désigner le maire référent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504388-20250623-131-ANCT-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Moussy, le 23 juin 2025

La secrétaire de séance,
Severine PICARD

Le Maire,
Philippe HOUDAILLE

MAIRIE DE MOUSSY 95640